



*L'information et les services,
du handicap à l'autonomie*

Le complément d'allocation adulte handicapé augmentera comme le Smic (Bas)

Publié le : 26/06/2006

Auteur(s) : Agence France Presse

Résumé : Le complément d'allocation adulte handicapé, destinée aux personnes handicapées qui ne peuvent travailler, augmentera en juillet au même taux que le Smic, a annoncé le ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées et aux Personnes handicapées

LYON, 23 juin 2006 -

"Grâce à cette mesure, qui avait déjà été prise en 2005, l'AAH continuera à représenter 80% du Smic", a indiqué M. Bas, lors d'un point presse qui a suivi l'inauguration de la maison départementale des personnes handicapées du Rhône.

Depuis juillet 2005, un complément AAH est censé garantir 80% du Smic aux personnes handicapées qui ne peuvent pas travailler, mais les associations réclament en vain au gouvernement l'alignement de l'AAH sur le Smic (1.217,88 euros brut mensuel actuellement). Dans la matinée, le ministère de l'Emploi avait annoncé que la hausse du Smic au 1er juillet s'élèverait mécaniquement à 2,75%, arrondi à 2,8%, compte tenu de l'évolution des prix et du pouvoir d'achat du salaire horaire ouvrier, et pourrait même être portée à 3% en cas de coup de pouce du gouvernement.

Le ministre délégué devait se rendre dans l'après-midi au 40e Congrès national de l'Association des paralysés de France (APF), qui se tient près de Lyon. Il devait participer à une table ronde sur l'"accès aux nouveaux droits des personnes handicapées et de leur famille", avant de prononcer un discours de clôture.

hap/pre/swi

" Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © (2003) Agence France-Press. Toutes les informations reproduites sur cette page sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, rediffusée, traduite, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions qui ne peuvent être exclus, ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations ".

Le complément d'allocation adulte handicapé augmentera comme le Smic (Bas)